

FESTIVAL FOOT U13 PITCH

Saison 2022/2023.

La fédération française de football et la ligue du foot Amateur organise pour la saison 2022/2023, « le festival foot U13 Pitch », manifestation qui vise à associer le sportif et l'éducatif.

Pour des raisons sanitaires liées au COVID et afin de maintenir une activité régulière de la pratique du football, les éliminatoires du festival Football des U13, organisées par la commission des jeunes en collaboration avec la commission technique et l'équipe technique départementale, se disputeront en 2 tours, les **SAMEDI 10 DECEMBRE 2022** et **04 FEVRIER 2023**.

La Finale départementale aura lieu le **SAMEDI 1er AVRIL 2023**.

Règlement Festival Foot U13

ARTICLE 1 :

Une seule équipe par club et inscrite pendant la saison 2022/2023 à une compétition de district catégorie U13 G et U13 F (foot à 8) peut participer au « festival foot U13 Pitch ». La participation est gratuite. Les ententes sont autorisées et doivent être déclarées puis validées en début de saison par le comité directeur de district. La mixité est autorisée pour les filles (y compris U14F) dans les équipes U13 G.

ARTICLE 2 :

Organisation de la phase qualificative de district pour la finale départementale. La phase qualificative se dispute en 2 tours. Les 3 clubs qui accéderont à la poule U13 Critérium Région sont qualifiés directement pour la finale départementale.

La finale départementale réunira 14 clubs qualifiés issus des phases départementales selon la formule « échiquier », plus les 3 clubs qualifiés directement.

1^{er} tour départemental du samedi 10 décembre 2022.

38 clubs participeront au premier tour. A l'issue des rencontres, un classement sera établi :
Victoire : 3 points Match nul : 1 point Défaite : 0 point.

En cas d'égalité de points de plusieurs équipes à l'issue des rencontres, les équipes seront départagées selon le(s) critère(s) suivant(s) :

- 1) Par le meilleur résultat à l'épreuve des jongleries (total des 8 meilleurs).
- 2) Par le plus grand nombre de buts marqués lors de leur défaite au 1^{er} tour.
- 3) Par le moins de buts encaissés lors de leur défaite au 1^{er} tour.

Les 25 premiers clubs + le club exempt au 1^{er} tour seront qualifiés pour le deuxième tour.

2^e tour départemental du samedi 04 février 2023.

Les 26 qualifiés pour le 2^e tour (25+ l'exempt) se rencontreront en fonction d'un tirage au sort qui sera organisé en prenant en compte le classement établi à la suite des matchs du 1^{er} tour. Ces matchs seront à élimination directe. L'exempt, prenant la tête du classement.

ARTICLE 3 :

Pour les éliminatoires, le règlement du football à 8 sera appliqué dans toute sa rigueur.

Il est obligatoirement tenu compte lors des rencontres des résultats **de l'épreuve de défis jonglages** qui doivent être effectuée avant **le début de la rencontre**. En aucun cas, il ne doit être procédé à l'épreuve des tirs au but. Une équipe qui n'effectue pas cette épreuve ou qui ne

l'effectue que partiellement sera éliminée du festival. Les rencontres se disputent sur le terrain du club tiré au sort le premier, aux horaires fixés par la commission. Le club recevant est seul responsable de la feuille de match et du bon déroulement de la rencontre. Les feuilles de matchs devront être retournées par le club recevant dans les 48 heures au district.

ARTICLE 4 :

L'arbitrage sera assuré par un arbitre bénévole licencié. Lors d'une rencontre, l'arbitre sera nommé suite à un tirage au sort effectué avant le début de la rencontre.

Pour les 2 tours de la phase qualificative ainsi que la finale départementale, les cas de litiges non prévus par le présent règlement seront tranchés par la Commission jeunes en application des règlements de la F.F.F et de la Ligue.

TIRAGE AU SORT ET DETERMINATION DES EQUIPES

Pour le 1^{er} Tour les équipes du niveau 1 seront considérées comme « tête de séries » et seront affiliées à une lettre de A à I en fonction du classement de la 1^{ere} phase : Les lettres A.B.C seront qualifiées directement pour la finale.

Les équipes 1, participants au championnat brassage, seront-elles numérotées de 1 à 29.

-Au 1^{er} tour, 38 équipes seront choisies pour le tirage au sort :

-32 chiffres + 6 lettres E.F.G.H.I.J (EQUIPE D EXEMPTTE)

En fonction du nombre d'équipe au 1^{er} tour certaines seront exemptes

Les équipes « tête de séries » ne peuvent se rencontrer au 1^{er} tour mais se déplaceront obligatoirement : 2 chapeaux distincts lors du tirage.

-Pour le 2^{eme} tour : 26 (25 premiers qualifiés 1^{er} tour + 1 exempt) équipes qualifiées se rencontreront en élimination directe avec tirage au sort établi en fonction des résultats du 1^{er} tour (2 chapeaux : 1 à 13 et 14 à 26). 1 étant l'équipe D exempte au 1^{er} tour

-Pour la finale les 13 vainqueurs du 2^{eme} tour+ les 3 premiers du niveau 1(A.B.C) s'affronteront.